



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-69203>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-69203**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

**Correspondant :** DIRECTEUR GENERAL Le

**Adresse :** 23, place de la Joliette, CS 81965, 13226 MARSEILLE

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0491394933

**Courriel :** [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)

**Adresse internet :** <http://www.marseille-port.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://agysoft.marches-publics.info>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** PRESTATIONS D'INSPECTION ET D'AUSCULTATION DE BATIMENTS DES BASSINS EST

**Lieu d'exécution :** La zone des prestations s'étend à l'ensemble des Bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille, 13000 MARSEILLE

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** <br/>L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. <br/>Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires.<br/>Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la réalisation de prestations d'inspection et d'auscultation de bâtiments (principalement de type hangars), situés dans les bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille (GPM), dans le cadre de projets CENAQ et photovoltaïques. Il comprend également des travaux de géo référencement. <br/>

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : : La liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 10/07/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : P2502929

**Renseignements complémentaires** : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info> Code NUTS : FRL04 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille, <http://www.marseille.tribunal-administratif.fr> 13281 Marseille Cedex 06 Tél : 0491134813 Fax : 0491811387 Mel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr) Web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/> Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/06/2025